HAL
open science

IDEE - Institut des études européennes

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IDEE - Institut des études européennes. 2010, Université Bordeaux 4, Université Bordeaux Montaigne, Université Bordeaux 2. hceres-02032342

HAL Id: hceres-02032342

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032342

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

CRDEI (EA 4193) IDEE

sous tutelle des établissements et organismes :

Bordeaux IV

CNRS

Juillet 2010

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

CRDEI (EA 4193) IDEE

sous tutelle des établissements et organismes :

Bordeaux IV

CNRS

Le Président de l'AERES	Section des unités de recherche
	Le Directeur
Jean-François Dhainaut	**Pierre Glorieux**

Juillet 2010

Unité

Nom de l'unité : CRDEI (EA 4193)

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : 5222

Nom du directeur : M. Loïc GRARD

Membres du comité d'experts

Président :

M. Bernard TEYSSIE, Université Paris 2, Panthéon-Assas

Experts :

M. Claude BLUMANN, Université Paris 2, Panthéon-Assas

M. Jean-Claude HALLOUIN,Université de Poitiers

Mme Corinne TEIXEIRA-LEVELEUX,Université d'Orléans

M. Frédéric STASIAK ,Université de Nancy II

M. Guillaume DRAGO, Université Paris 2, Panthéon-Assas

M. Francis MESNER ,CNRS, Université de Strasbourg

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Christian VALLAR ,représentant CNU

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI, Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Loïc GRARD, Vice-président, Université Bordeaux IV

M. le Directeur adjoint du département SHS du CNRS

Rapport

1 • Introduction

• Date et déroulement de la visite :

24 novembre 2009

La visite a comporté deux temps : 1) rencontre avec les membres du CRDEI au nom desquels s'exprimait Loïc Grard ; 2) rencontre avec des doctorants rattachés au CRDEI.

• Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Historique : le CRDEI existe en tant qu'équipe d'accueil depuis 1990 ; il souhaite être intégré à l'UMR 5222 de l'Université Bordeaux III dont il deviendrait l'une des composantes.

Localisation géographique : Université Bordeaux IV, Pessac (Gironde).

Domaine : droit européen et international.

• Equipe de Direction :

Direction de l'actuelle EA : Loïc Grard

Direction de l'UMR 5222 élargie : J.-P. Revauger. Trois équipes internes seront constituées dont l'une, héritière du CRDEI, aura pour directeur Loïc Grard.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	16	48
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	2
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	2	9
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	2	4
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0,5	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	50	83
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	26

Dans la colonne « bilan » n'apparaissent que les effectifs du CRDEI.

Dans la colonne « projet » apparaissent les effectifs de l'UMR 5222 élargie.

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global:

L'avis relatif au projet présenté tendant à faire disparaître le CRDEI en tant qu'équipe d'accueil pour l'intégrer à l'UMR 5222 de l'Université Bordeaux III dont il constituerait l'une des trois équipes internes (les deux autres relevant, l'une de Bordeaux II, l'autre de Bordeaux III), est, en l'état, défavorable. Ni le projet scientifique ni le mode de gouvernance retenu (qui apparaît extrêmement flou), n'emportent la conviction. Faute d'avoir entendu des représentants de l'actuelle UMR 5222 et de l'équipe de l'Université Bordeaux II qui rejoindrait le dispositif, les auteurs du présent rapport sont demeurés dans l'expectative sur le degré de cohérence de l'ensemble dont la constitution est envisagée. Ils souhaitent, en revanche, le maintien du CRDEI en qualité d'équipe d'accueil.

- Points forts et opportunités :

Le projet peut séduire en raison du nombre élevé d'enseignants-chercheurs qu'il permet de rassembler et de l'ouverture qu'il donne à la pluridisciplinarité.

- Points à améliorer et risques :

Rassembler un nombre élevé d'enseignants-chercheurs, relevant de disciplines différentes n'est pas, en soi, un gage d'efficacité scientifique. Le risque existe de rassemblements artificiels, facteur de paralysie et non de dynamisme.

- Recommandations au directeur de l'unité :

1) Maintenir l'EA 4193, laquelle constitue un lieu d'accueil pertinent des spécialistes de droit européen et de droit international.

2) Conduire avec les entités des Universités Bordeaux II et Bordeaux III travaillant sur des thématiques européennes des actions de recherche communes au cours des quatre prochaines années afin de mesurer le degré réel de cohérence des équipes concernées.

- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de produisants parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	
A2 : Nombre de produisants parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de produisants de l'unité [A1/(N1+N2)]	
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser…)	

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

  - Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Les membres du CRDEI ont, de longue date, conduit des recherches de qualité, notamment dans le champ du droit européen, l'équipe ayant poursuivi l'œuvre entreprise en 1970 par le Centre de recherches et de documentation européennes, « relais information » de la Commission européenne. Les élargissements opérés en direction du droit international privé et du droit international public ont renforcé des résultats déjà substantiels dont témoignent le nombre d'études publiées par des membres du CRDEI et d'ouvrages collectifs, écho de colloques ou journées d'études (Ex. : l'approfondissement du marché européen des services, Pedone, 2008 ; L'immigration légale, aspects de droit européen, Bruylant, 2009).

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

Les membres du CRDEI ont une activité de publication substantielle dans des revues de premier rang (*La Semaine juridique, Clunet, Revue des affaires européennes, Revue trimestrielle de droit européen*). Ils participent régulièrement à des colloques (ex. : colloque de la société française de droit international, Paris X, 2007 ; colloque international sur la CEDH, Turin, 2009) et en organisent eux-mêmes de manière régulière (dix entre 2005 et 2009 portant, par exemple, sur l'Europe après le traité de Lisbonne, les quarante ans de l'Union douanière ou l'Europe des banques).

- Qualité et pérennité des relations contractuelles :

Les relations de partenariat établies par le CRDEI avec la Commission européenne sont de qualité et apparaissent particulièrement pérennes.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

- Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

Certains des membres du CRDEI ont acquis une renommée dont témoigne leur présence dans diverses manifestations scientifiques (ex. : IXème journées du pôle européen Jean Monnet de Metz, en 2008 ; colloque de l'Institut Cassin organisé en 2008 à la Cour européenne des droits de l'homme).

- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

Le CRDEI, en raison de la conjonction du droit européen et du droit international, du droit privé et du droit public, constitue un pôle attractif. L'interdisciplinarité que permettent les regroupements scientifiques opérés est riche de promesses.

- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

Le CRDEI a remporté deux appels à projet du Conseil régional d'Aquitaine. Son potentiel scientifique lui permet d'envisager d'aller sensiblement plus loin.

- Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

La Commission européenne est un partenaire ancien du CRDEI. Quelques collaborations ont commencé à prendre forme avec des universités étrangères : le CRDEI est membre fondateur du Centre de droit européen et comparé pour l'Europe du Sud-est de l'Université de Sofia ; il a commencé à établir un réseau de « correspondants » à l'étranger (au nombre de six). La marge de progression demeure néanmoins substantielle.

- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

La valorisation des recherches résulte de la publication des travaux individuels ou collectifs des membres du CRDEI.

Les relations entre l'environnement socio-économique existent mais pourraient être sensiblement développées.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

  - Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

Le CRDEI est organisé de manière souple autour de son directeur. Ce dernier réunit le Conseil de l'unité en assemblée générale une fois par an. Ce mode d'organisation est pertinent dans une structure qui fonctionne surtout par consensus.

  - Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

Les initiatives prises pour faciliter des recherches qui croisent droit européen et droit international, droit privé et droit public doivent être saluées. Il est, en revanche, permis d'être plus réservé sur le projet tendant à faire du CRDEI une équipe interne de l'UMR 5222 de l'Université Bordeaux III, la réalité des synergies n'ayant pas encore été établie.

  - Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

Les membres du CRDEI sont fortement impliqués dans les formations de Master (M1 et M2) et dans un diplôme d'Université, le certificat d'études européennes.

Des liens ont été établis avec le CRDE de Bayonne ainsi qu'avec l'UMR « EEE » de l'Université Bordeaux III.

- Appréciation sur le projet :

  - Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

Le projet scientifique présenté est celui non du CRDEI mais de l'UMR 5222 élargie dont le CRDEI ne constituerait qu'une équipe. La bonne exécution de ce projet suppose acquises : 1) la cohérence scientifique de l'UMR élargie ; 2) la volonté de chacun d'aller au-delà des clivages disciplinaires pour conduire de véritables recherches interdisciplinaires ; 3) la qualité de la gouvernance de l'UMR élargie, nécessaire pour que soient conduits des travaux qui iraient au-delà de la seule juxtaposition des recherches menées dans chacune des trois équipes constituant l'UMR élargie.

  - Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

La politique d'affectation des moyens dans le projet d'UMR élargie appelle des précisions.

  - Originalité et prise de risques :

Le projet d'UMR élargie ne manque pas d'originalité mais comporte une prise de risques trop importante, notamment pour l'actuel CRDEI, dès lors que des éléments plus précis ne sont pas fournis sur les modalités de gouvernance de l'UMR élargie et sur les modalités d'exécution des projets scientifiques présentés.

- Conclusion :

  - Avis :

+ Avis favorable pour un renouvellement du CRDEI en qualité d'équipe d'accueil.

+ Avis défavorable, en l'état, sur le projet d'UMR élargie, donnant naissance à l'IDEE. Il serait plus pertinent de commencer par constituer une fédération de recherche qui, au cours des quatre ans à venir, permettra de mesurer avec précision la cohérence scientifique des équipes et la faisabilité d'un regroupement au sein d'une même UMR.

  - Points forts et opportunités :

Le CRDEI est en situation de conduire des recherches croisant droit européen et droit international, droit privé et droit public.

  - Points à améliorer et risques :

Le projet d'UMR élargie est un acte politique dont les bases scientifiques ne sont pas totalement assurées.

  - Recommandations :

+ Demander, dans l'immédiat, le renouvellement du CRDEI en qualité d'équipe d'accueil.

+ Renforcer, pendant le prochain contrat quadriennal, les partenariats établis avec les parties au projet d'UMR élargie.

Institut des études européennes (IDEE)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	A	B

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV

Monsieur Jean-François DHAINAUT
Président de l'AERES
20 rue de Vincennes
75002 PARIS

Pessac le 10 mars 2010

Monsieur le Président,

Le bilan du CRDEI fait l'objet d'appréciations très précises dans les trois premiers chapitres de la rubrique « appréciations détaillées » du rapport dont se félicitent ses membres, qui y voient une marque très positive de reconnaissance de la qualité du travail accompli ces quatre dernières années. Aussi sur ces aspects liés au bilan du CRDEI, les réponses sont succinctes

Appréciation sur la qualité scientifique et la production

- Le travail accompli sur l'organisation de colloques continue à produire ses effets en terme de publications « l'Europe des Banques » paraît à la fin du semestre aux éditions Pedone. L'ouvrage « La libre concurrence face aux juges» est sous presse aux PUB

Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

- depuis l'évaluation menée au mois de novembre le CRDEI a remporté deux appels à projets : le premier en provenance de la mission « droit et justice » sur les professions judiciaires et juridiques en Europe, le second « Campus été 2010 », qui aura lieu du 13 au 17 septembre 2010.

Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité

- le master «droits européens et international » a été évalué par l'AERES « A+ » au titre de la mention. Sur les six spécialités deux ont été notées « A+ » : le master 2 recherche « droit européen et communautaire » le master 2 professionnel « Ingénierie des politiques européennes ». La pluridisciplinarité a été saluée pour ce second diplôme comme devant être citée en exemple. Le fait que le CRDEI soit une « équipe reconnue et efficace » est souligné

Centre de recherches et de documentation européennes et internationales (EA n° 4193)
Avenue Léon Duguit - 33608 Pessac cedex - téléphone (33) 05 56 84 85 48 - télécopie (33) 05 56 84 29 25
e-mail : crdei@u-bordeaux4.fr - http://crdei.u-bordeaux4.fr

La rubrique « appréciation détaillée » comprend un quatrième chapitre dédié au projet **« Appréciation sur le projet ».** Sur cet aspect du dossier, l'avis du comité d'experts est réservé. Le rapprochement avec des non juristes pour créer une UMR transdisciplinaire lui apparaît périlleux et de nature à altérer le travail accompli jusqu'alors. Cette crainte est compréhensible et paraît inhérente aux projets innovants. Quelques éléments peuvent être de nature à la dissiper.

D'abord, le projet ne vise pas à faire disparaître le CRDEI pour qu'il s'incorpore à l'UMR 5222 « EEE », comme l'indique à deux reprises le rapport (pages 4 et 7). Il vise au contraire à créer une nouvelle UMR (alors que la tutelle d'EEE était Bordeaux3, la tutelle de « IDEE » serait Bordeaux IV) dans laquelle le CRDEI représente la force scientifique la plus lourde. Alors que le rapport laisse supposer un effacement dans un projet plus vaste, c'est en vérité exactement l'inverse qui est prévu. Ensuite le projet « IDEE » fait partie d'une intention scientifique commune à l'université de Bordeaux visant à définir quelques champs prioritaires de recherche SHS : régulation, Afrique, Europe. C'est fort de ce soutien du PRES que le projet « IDEE » a éclos. Enfin, comment ne pas s'étonner d'une critique d'un projet au motif de sa pluridisciplinarité, alors que le contexte contemporain de la recherche au niveau européen ou international pousse dans l'autre sens.

Dans « l'avis global » peu de choses sont exprimées sur le bilan du CRDEI, si ce n'est qu'il doit rester une équipe d'accueil. En revanche, de fortes réserves sont exprimées sur le projet. La manière de présenter les choses fait craindre que l'appréciation défavorable portée ce dernier nuise aux qualités nombreuses révélées par le bilan.

L'appréciation définitive à porter sur le CRDEI au terme de cette réponse doit prendre en considération que ce dernier a l'intention de ne pas poursuivre le projet « IDEE », s'il apparaît que l'évaluation portée sur « l'EEE » ne se révélait pas favorable. La demande d'accréditation sera alors formulée en terme de renouvellement sous le label équipe d'accueil. D'autres pistes seront explorées en termes de fédération de recherche.

Vous remerciant pour le soin apporté à l'examen de notre dossier par le comité d'expert que vous avez constitué, je vous prie de croire Monsieur le Président en l'assurance de ma meilleure considération.

Loïc GRARD
Directeur du C.R.D.E.I

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV

Loïc GRARD
Vice-président chargé de la Recherche

Affaire suivie par : Cécile GIRARD
Téléphone : 05 56 84 25 61
Télécopie : 05 56 84 40 63
cecile.girard@u-bordeaud4.fr

Pessac, le 02 mars 2010

Monsieur Jean-François DHAINAUT
Président de l'AERES
20, rue de Vincennes
75002 PARIS

Objet : Réponse de l'Université au rapport d'expertise AERES du Centre de recherches et de documentation européennes et internationales (CRDEI-EA n° 4193)

Monsieur le Président,

L'université Montesquieu-Bordeaux IV s'associe en totalité avec les remarques formulées par le directeur du CRDEI.

Du rapport des experts émerge un clair hiatus entre l'excellence scientifique du bilan et les appréciations mitigées du projet. Il ne faudrait pas que les secondes influencent exagérément l'impression d'ensemble à porter sur le CRDEI.

En complément de cette appréciation générale, diverses observations de procédure et de politique scientifique s'imposent :

- Quant à la procédure : il nous paraît étonnant qu'un dossier fondé sur les bilans de deux unités de recherche et d'une équipe, pour proposer un projet de restructuration transdisciplinaire n'ait pas été évalué dans cet esprit. L'université aurait apprécié une triple évaluation : évaluation du bilan au moins des deux unités pour bien mettre en relief les qualités de chaque composante « mère », puis évaluation du projet. Tel n'a pas été le choix de l'AERES. Deux comités disciplinaires ont été constitués ; chacun ayant évalué le projet autant que le bilan. A l'arrivée, le projet fait l'objet de deux rapports. Lequel faut-il retenir ? En tout état de cause, chacun représente une vision disciplinaire d'un projet transdisciplinaire. Cela ne paraît pas optimal. Cette opinion est partagée

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION
Avenue Léon Duguit - 33608 Pessac - téléphone 33 (0)5 56 84 29 94 - télécopie 33 (0)5 56 84 40 53
e-mail : loic.grard@u-bordeaux4.fr

- par les trois établissements impliqués dans le projet « IDEE ». C'est pourquoi la présente est signée par les trois vice-présidents recherche. Une réévaluation du projet sur la base d'une expertise transdisciplinaire serait appréciée. Pour ce cas particulier, un traitement particulier aurait du être appliqué : deux rapports « bilan » puisqu'il y avait deux unités de recherche et un rapport « projet ».

- Quant à la politique scientifique : le double résultat disciplinaire défavorable de l'évaluation du seul projet « IDEE » a plongé le site bordelais dans la perplexité. Ce dernier s'inscrit pleinement dans la nouvelle politique « SHS » voulue par le PRES. L'Europe figure en effet parmi les priorités affichées et est désormais inscrite parmi les axes soutenus par le Conseil Régional. Déconsolider le projet « IDEE » affaiblit donc un axe pionnier de la nouvelle politique scientifique de l'Université de Bordeaux. Par ailleurs, le projet « IDEE » fait l'objet de critiques disciplinaires, alors que l'environnement contemporain de la recherche pousse vers la transdisciplinarité (Voir récemment encore les *guidelines* du grand emprunt). Certes les experts ont manifesté leur perplexité sur la réalisation des objectifs affichés, n'étant pas certain de la pertinence des mariages disciplinaires. Mais n'est-ce pas là la nature de tout projet ; comporter une part d'incertitude. Comment peut-on être plus sur de l'insuccès que du succès ?

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez aux présentes observations, croyez Monsieur le Président en l'assurance de notre meilleure considération.

Patrick BAUDRY
Vice-Président chargé de la Recherche
Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3

Alain BLANCHARD
Vice-Président chargé de la Recherche
Université Victor Segalen - Bordeaux 2

Loïc GRARD
Professeur de Droit public
Vice-Président chargé de la Recherche
Université Montesquieu Bordeaux IV